

# ***Processus d'examen des écoles élémentaires de Clare***



Conseil scolaire  
acadien provincial

***3e réunion publique***

***le 02 mars 2017 à 19 h***

***Salle des anciens combattants, Saulnierville***

# ***Objectifs de cette réunion***

Conforme avec la politique provinciale de l'examen des écoles, la réunion publique permet au *Comité d'exploration des options* de :

- *Expliquer la politique provinciale et le processus d'examen des écoles.*
- *Faire un survol du travail complété à ce jour.*
- *Présenter les objectifs et critères de l'examen.*
- *Recevoir de la rétroaction des parents, membres des CEC, élèves et membres de la communauté*

# ***Processus d'examen des écoles élémentaires de la région de Clare***

- École Joseph-Dugas
- École Jean-Marie-Gay
- École Stella-Maris
- École Saint-Albert

# Pré-septembre 2016

- **3 juin 2014** : CSAP - Forum communautaire portant sur la vision de l'éducation de qualité en français dans la région de Clare
- **29 octobre 2014** : Un groupe de parents, suite à une rencontre publique, demande au CSAP de déclencher le processus d'examen des écoles de la région de Clare
- **Septembre 2016** : le CSAP déclenche le processus d'examen des écoles élémentaires de la région de Clare

# ***Processus : 1re étape***

- Le personnel du conseil scolaire présente une recommandation d'examen des écoles pour les quatre (4) écoles élémentaires de la région de Clare.
- Le Conseil scolaire accepte la recommandation et déclenche l'examen de ce groupe d'écoles.
- Le Conseil scolaire met sur pied le *Comité d'exploration des options* (CEO), nomme le facilitateur du processus et fournit la documentation au CEO et au facilitateur.
- Le CEO commence le processus d'exploration des options.

# ***Politique provinciale sur l'examen des écoles***

La politique provinciale, tel que prescrit par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (et selon la *Loi sur l'éducation*), décrit:

- le processus que doit suivre le conseil scolaire dans l'examen des écoles;
- la formation du CEO et son mandat;
- le rôle du facilitateur;
- la ligne de temps prescrite pour tout le processus.

# *Composition du CEO*

- Membres votants:
  - *2 représentants du CEC de chacune des 4 écoles*
  - *2 représentants des entreprises et de la communauté*
- Membres non-votants:
  - *Représentant de la Municipalité de Clare*
  - *Personnel du Conseil scolaire*
- Facilitateur (non-votant)
  - *et le secrétaire du CEO*

# ***Mandat du CEO***

- Effectuer l'examen, avec des consultations publiques, d'un établissement ou d'un groupe d'établissements particulier, conformément à la demande du conseil scolaire et selon les objectifs et les paramètres fournis par le conseil scolaire;
- Présenter au conseil scolaire un rapport et une recommandation, qui serviront à orienter la décision définitive prise par le conseil scolaire.



## ***Le Comité d'exploration des options (CEO) doit:***

➤ Proposer une configuration des niveaux scolaires :

- taille et composition des classes;
- accès aux programmes et équité;

➤ Proposer une structure pour maximiser l'utilisation des installations scolaires.

➤ Évaluer les coûts de combinaison d'établissements scolaires et les besoins d'amélioration des systèmes (ressources financières et humaines, capitaux) sur l'ensemble du conseil scolaire

## ***Le Comité d'exploration des options (CEO) doit :*** *(suite)*

- Assurer la sécurité des élèves et du personnel des écoles : une configuration favorisant la réduction de l'impact de facteurs comme :
  - les limites de temps pour le transport scolaire;
  - les écoles isolées sur le plan géographique;
  - l'accessibilité pour les élèves à besoins spéciaux selon les normes et exigences provinciales, etc.

# La ligne de temps/échéancier pour le processus

- **17 octobre 2016 :**
  - Conseil scolaire met sur pied le CEO et nomme le facilitateur
- **8 novembre 2016 :**
  - Le CEO commence à se réunir
  - 11 réunions, dont **4** en visite dans les écoles
- **1 décembre 2016 :**
  - 1<sup>re</sup> de 3 réunions publiques
- **15 février 2017**
  - 2<sup>e</sup> de 3 réunions publiques
- **02 mars 2017**
  - 3<sup>e</sup> de 3 réunions publiques

# La ligne de temps/échéancier pour le processus *(suite)*

## ➤ **16 mars 2017 :**

- CEO présente son rapport et sa recommandation

## ➤ **03 juin 2017 :**

- Réunion publique du Conseil scolaire: présentation du rapport et de la recommandation du CEO

## ➤ **08 juillet 2017 :**

- Décision du Conseil scolaire

# **3e réunion publique**

## **Objectif**

Présentation du scénario préféré,  
prise de note des questions,  
commentaires et réactions.

# Réponses aux questions posées lors de la 2e réunion publique et dans les communications reçues des parents et de la communauté

Voir document «Questions –réponses» au site  
internet du CSAP:

onglet *Examen des écoles* [csap.ca](http://csap.ca)

# Scénario recommandé

afin de mieux répondre aux critères de la politique sur  
l'Examen des écoles

- **1ere étape – La fermeture des écoles Saint-Albert et Jean-Marie-Gay (au plus tôt en 2018-2019)**
- **2e étape – fermeture des écoles Stella-Maris et Joseph-Dugas**
- **Selon les besoins, faire les rénovations nécessaires pour temporairement recevoir les élèves des écoles Saint-Albert et Jean-Marie-Gay**

# Autres considérations

De plus, le CEO recommande au CSAP, de considérer les points suivants dans son processus de prise de décision:

- La communauté de Clare est une communauté acadienne et que les décisions prises ne contribuent pas à l'assimilation.
- Programmes: accès et équité
  - Une nouvelle construction doit satisfaire les critères du "Design Requirements Manual" de la province
  - Le développement d'un plan de transition pour les élèves.
- Les limites de temps pour le transport scolaire – minimiser le temps du transport scolaire causé par la transition. (Rapport du secteur des opérations sur le transport scolaire)



# Autres considérations(suite)

- Avoir une flexibilité sur les frontières du territoire pendant la période de transition.
- Le personnel enseignant et de soutien
  - Réduire l'impact sur la dotation du personnel enseignant, spécialistes et de soutien
- Que le lieu choisi pour une nouvelle école élémentaire soit au centre de la communauté desservie par cette école.
- Que le CSAP collabore avec les programmes reliés à la petite enfance, pour assurer la livraison des services, de même que pour Grandir en français, etc.

# Autres considérations(suite)

- Que la communauté ait accès à ces écoles pour la tenue des activités parascolaires, et ce pour tous les âges.
- Que le CSAP communique à la Municipalité de Clare le désir de la communauté à maintenir une salle communautaire dans le territoire de la Rivière-aux-Saumons pour les activités jeunesse et communautaires.
- Que le CSAP considère un Centre scolaire communautaire dans une nouvelle construction.

# Discussion

- Plénière pour recevoir les commentaires, questions, etc.
- Les commentaires font partie du rapport de cette réunion.
- Le CEO doit considérer les commentaires, questions... en préparant son rapport final.
- Tous peuvent se prononcer – 2 minutes chacun
  - Il ne s'agit pas d'un débat
  - Respect pour les autres commentaires
- Selon le temps disponible, une personne peut avoir la parole une 2e fois.
- Vous pouvez écrire (post-it) si vous voulez demeurer anonyme.
- Vous pouvez nous écrire jusqu'au **06 mars** à l'adresse suivante:
  - [écoleselementairesdeclare@csap.ca](mailto:écoleselementairesdeclare@csap.ca)

# ***Commentaires et questions***

**Vos questions et commentaires sont pris en note.**

**Vous avez accès à tous les documents au site internet du CSAP - onglet *Examen des écoles***

***[csap.ca](http://csap.ca)***

**et vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante jusqu'au 06 mars :**

***[ecoleselementairesdeclare@csap.ca](mailto:ecoleselementairesdeclare@csap.ca)***

**Merci et bonne soirée**